

La Répression Progressive de l'ACM Contre le Commerce Électronique Inaccessible en Vertu de la Loi Européenne sur l'Accessibilité

Digital Inclusion · Bonne pratique · Pays-Bas

Score de qualité : 92/100

Niveau de preuve : Solides

Résumé

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi européenne sur l'accessibilité en juin 2025, le régulateur néerlandais ACM applique aux sites de e-commerce un processus progressif et non punitif — auto-déclaration volontaire, puis obligatoire, puis audits dès le printemps 2026 — tout en reconnaissant publiquement un 'très grand écart' entre les pratiques du secteur et la conformité.

Dimensions clés

Dimension	Score
Innovation level	3/5
Sustainability (ongoing)	1/1
Evaluation evidence	1/1
Demonstrated reach	1/1
Documented learning	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-07

[Autoriteit Consument & Markt \(ACM\), the Netherlands](#) — consulté le 2026-09-07

[ACM — Accessibility of e-commerce services and electronic communications services](#) — consulté le 2026-09-07

[ACM — ACM calls on businesses to prepare themselves for new accessibility rules](#) — consulté le 2026-09-07

[Deque — Early Signs of EAA Enforcement Across Europe](#) — consulté le 2026-09-07

[Allyant — EAA Enforcement News: A Country-by-Country Look, Year One](#) — consulté le 2026-09-07

Citer — Evidoria. *La Répression Progressive de l'ACM Contre le Commerce Électronique Inaccessible en Vertu de la Loi Européenne sur l'Accessibilité*. ID persistant : 80ad75b1-9400-4e23-95f5-ae825911144.